

**CGV-960302**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

125e séance (extraordinaire) du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Le 2 mars 1996

De 9 h à 11 h 50

Tenue par conférence téléphonique

**PRÉSENCES**

Jimmy Abud Nord-Est  
Yvan Bastien Québec  
Bernard Beaudin Extérieur des régions  
Jacques P. Beaulieu Association des ancien-ne-s et ami-e-s (CUSLM)  
Annette M. Boucher Atlantique (NE)  
Laurie Boucher Sud-Est  
Paul L. Bourque Sud-Est  
Gérald Clavette Nord-Ouest  
Marcelle Fafard-Godbout, présidente Nord-Ouest  
Georgio Gaudet Extérieur des régions  
Lucie Lavigne Nord-Ouest  
Michelle LeBlanc Étudiante (CUM)  
Antonine Maillet Chancelier  
Jean Nadeau Sud-Est  
Ouellette, Pierre Professeur (CUM)  
Mildred Pinet Association des ancien-ne-s et ami-e-s (CUS)  
Jean-Guy Poitras Professeur (CUSLM)  
Luc Richard Étudiant (CUSLM)  
Jean-Bernard Robichaud, recteur UdeM  
Dennis Savoie, vice-président Extérieur des régions  
Richard Savoie Nord-Est  
Carmen Viel Professeure (CUS)

**Invités et invitées**

Paul-Émile Benoit, dir. Communication CUM  
Rhéal Bérubé, dir. Développement UdeM  
Armand Caron, vice-recteur (VRCUS) CUS  
Normand Carrier, vice-recteur (VRCUSLM) CUSLM  
Léandre Desjardins, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) UdeM

Fernand Landry, vice-recteur, administration et ressources humaines  
(VRARH) UdeM  
Simone LeBlanc-Rainville, SG par intérim et secrétaire du CGV UdeM  
Marielle Préfontaine, directrice générale Éducation permanente (DGEP) UdeM  
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée CUM

**ABSENT-E-S** : Lucille Collette, Louise Comeau, Alice Guérette-Breau, Suzanne Lévesque, Léonce Losier et Dominique Rioux

## **TABLE DES MATIÈRES**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LA PRÉSIDENTE,	3
2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE,	3
3. ENTENTE DE PRINCIPE UNIVERSITÉ DE MONCTON/ABPUM,	3
4. CLÔTURE,	5
DOCUMENTS,	6
Document A : Sommaire de l'entente de principe Université de Moncton/ABPUM,	7
Avenants 22 et 23,	14

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LA PRÉSIDENTE**

La présidente appelle l'assemblée à l'ordre à 15 h 10 et fait les constatations d'usage concernant la régularité de la convocation.

### **2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE**

La SG fait l'appel nominal. Tout est en règle.

Pierre Ouellette demande la permission de se retirer. En tant que président de l'ABPUM, il se sent en conflit d'intérêts. L'assemblée accède à sa demande et le félicite.

### **3. ENTENTE DE PRINCIPE UNIVERSITÉ DE MONCTON/ABPUM**

(Voir le Document A, page 7)

#### **R: 01-CGV-960302**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Que le projet d'entente Université de Moncton/ABPUM soit étudié en comité plénier».*

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

À partir de 9 h 7, les documents relatifs au projet d'entente sont étudiés en comité plénier, article par article.

**R : 02-CGV-960302**

À 11 h 20, la proposition suivante est faite et dûment appuyée :

*«Que le comité plénier fasse rapport à l'assemblée».*

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

**R : 03-CGV-960302**

La proposition suivante est faite et dûment appuyée :

*«Que le Conseil des gouverneurs ratifie l'entente de principe entre l'Université et l'ABPUM».*

•Je ne suis peut-être pas complètement d'accord parce que je trouve qu'on a été généreux, mais si je prends l'entente dans son ensemble, c'est acceptable étant donné qu'elle s'étend sur quatre ans et qu'on connaîtra les budgets.

•Est-ce que cette entente va dicter la marche à suivre pour les négociations avec les autres syndicats de l'Université?

•VRARH : Une négociation, c'est une négociation. On ne peut pas prendre une position définitive à l'avance. Il est certain que les paramètres fixés par le CGV vont nous guider.

•Il faut reconnaître le mérite des deux parties qui ont conclu une entente permettant au rectorat de faire son travail. C'est un compromis qu'il faut appuyer. Quant à la façon de l'appliquer, on aura le temps de s'en reparler. Comme gouverneur-e-s, notre rôle est de regarder l'ensemble de l'entente et non les points particuliers.

**3. ENTENTE DE PRINCIPE UNIVERSITÉ DE MONCTON/ABPUM (suite)**

Vote sur R03 (par appel nominal) Pour 21 Contre 1 ADOPTÉE

Michelle LeBlanc demande que son vote contre soit noté au procès-verbal.

•Je voudrais commenter de façon constructive le processus qui a mené à cette entente. La discussion de ce matin dénote un manque de confiance envers nos gestionnaires. On négocie comme dans les années 60 et 70. Le message envoyé aux deux autres syndicats est de faire la manchette dans les médias, ce qui donne une image négative de l'Université. Le CGV aurait dû autoriser les membres du CEX à ratifier l'entente; nous, en tant que gouverneur-e-s, aurions entériné leur décision. Dans les deux campus du nord, nous nous sommes sentis à l'extérieur du champ où se déroulait l'action. Au CUSLM, on a paraphé une entente. On n'a pas utilisé la grève comme moyen de pression, mais on ne peut avoir de réponse de la partie patronale avant le 30 mars. Aujourd'hui, au CGV, on s'est comporté comme des gestionnaires au lieu de laisser ce travail au CEX.

•Moi, je veux savoir sur quoi je vote. Même si on ne peut pas changer l'entente, c'est important d'en connaître le contenu parce que d'autres questions discutées au CGV s'y rattachent.

**R : 04-CGV-960302**

La proposition suivante est faite et dûment appuyée :

*«Que le Conseil des gouverneurs approuve en principe les avenants 22 et 23 tels qu'ils ont été distribués.»*

•VRARH : Les mots «en principe» démontrent qu'on respecte le Comité de retraite du corps professoral, qui a déjà approuvé en principe les dispositions des avenants, mais qui n'a pas approuvé le libellé final. Si ce comité décidait de changer sa position de façon importante, je devrai soumettre l'avenant dans sa forme actuelle au CGV en avril. C'est le CGV qui décide.

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

**R : 05-CGV-960302**

La proposition suivante est faite et dûment appuyée :

*«Que le Conseil des gouverneurs approuve en principe le programme de retraite anticipée comprenant les dépenses contenues dans le tableau intitulé Résumé des estimations d'allocations de retraite annexé aux avenants 22 et 23.»*

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

•Je veux dire à ceux qui trouvent que le CEX devrait ratifier les ententes qu'en tant que membre du Comité de finance, je trouve important que les gouverneur-e-s soient informés quand il s'agit d'emprunter 4,9 millions. Au sujet du vote négatif de Michelle LeBlanc, j'aimerais souligner que l'administration a fait un gros effort; elle a fait un grand ménage. Je suis convaincu que la nouvelle convention donne plus de flexibilité. Ce qui va sauver l'Université, c'est l'accroissement de la clientèle étudiante.

•Je voudrais féliciter l'administration du CUSLM pour sa bonne collaboration et pour le climat qui a régné là-bas pendant la négociation. Je suis plus satisfait de ce qui se passe à Edmundston que du conflit qui a duré des mois au CUM. Je demande au recteur d'accélérer le processus de signature de l'entente avec le CUSLM.

### **3. ENTENTE DE PRINCIPE UNIVERSITÉ DE MONCTON/ABPUM (suite)**

**R : 06-CGV-960302**

La proposition suivante est faite et dûment appuyée :

*«Que le Conseil des gouverneurs demande au Comité exécutif d'autoriser l'administration à ratifier le plus tôt possible l'entente avec le CUSLM et à en faire autant à propos du CUS, le cas échéant.»*

•Je ne m'attendais pas à voter sur une chose comme ça. Je ne veux pas lier les mains de ceux qui sont en train de négocier.

•Au CUSLM, la négociation s'est terminée hier.

•Le Comité des finances peut se réunir par conférence téléphonique.

•Le Comité se réunit le 22 mars. Pourquoi ne pourrait-il pas se réunir au cours des dix prochains jours?

Vote sur R06 Pour 19 Contre 0 Abstentions 3 ADOPTÉE

•C'est important de souligner le travail positif de M. Landry et de son équipe. Leurs efforts ont permis à l'Université d'éviter un autre oeil au beurre noir.

•Le CUM n'est pas l'Université; le CUSLM fait aussi partie de l'Université...

•Il faut donner le temps à M. Landry de revoir tout ça. Il vient de sortir d'un marathon, mais il ne faudrait pas retarder la ratification de l'entente avec le CUSLM.

#### **4. CLÔTURE**

**R: 07-CGV-960302**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Que la séance soit levée.»*

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

Il est 11 h 50.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Marcelle Fafard-Godbout, présidente

\_\_\_\_\_ Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire